



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015**

La séance est ouverte à dix neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GEHIN, Maire.

**Secrétaire de Séance** : Melle FACQUEZ Angélique

**Etaient présents** : Mes PRIEUX Jean-Noël, NESTEL Gilles, BON Pascal, BRUNELLI-BRONDEX Michel, PIERRE Eric, Mmes CHOQUET Myriam, DEFOSSÉ Patricia, FACQUEZ Angélique, OUERTATANI Aïcha, PRAVET Sylvaine,

**Absent(e) et excusé(e)** : Mmes MITHRA Delphine donne pouvoir à Melle OUERTATANI Aïcha, M. SAILLET Rémy donne pouvoir à Mme DEFOSSÉ Patricia, M. PICARD Geoffroy donne pouvoir à M. NESTEL Gilles

Le quorum étant atteint la séance est ouverte,

**I – OBSERVATIONS SUR LE PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12/12/2014**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès verbal de séance du 12 décembre 2014. Madame PRAVET Sylvaine émet l'observation suivante relative à la procédure de recensement des sépultures abandonnées indiquant que celle-ci sera suivie par Mmes DÉFOSSÉ Patricia et Melle FACQUEZ Angélique. Le procès-verbal est approuvé.

**II – 2015-01 CHOIX DES CANDIDATS A RETENIR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Vu le rapport de la Commission Sapin sur le choix des candidats retenus pour la délégation du service public de l'eau potable,

Vu l'ouverture des plis par la Commission de délégation de service public en date du 12/01/2015,

Après vérification des candidatures, il est proposé de retenir les entreprises suivantes qui seront sollicitées pour remettre une offre, conformément aux L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1 – VEOLIA EAU
- 2 – SAUR

**Après en avoir délibéré le Conseil décide à 13 voix : pour et 1 : abstention**

- de retenir les entreprises suivantes : 1- VEOLIA EAU – 2- SAUR qui seront sollicitées pour remettre une offre.

## **II –2015-02 CONVENTION PROVISOIRE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à la Société es Eaux de Melun, l'exploitation de son service de distribution d'eau potable par un traité d'affermage en date du 19 février 1999, modifié par deux avenants. La collectivité a engagé une procédure de remise en délégation de son service de distribution d'eau potable. Cette procédure est actuellement en cours.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention provisoire de gestion dont la durée sera limitée à celle de la procédure de passation du contrat de délégation de service public en cours.

**Après en avoir délibéré le Conseil décide à 13 voix : pour et 1 : abstention**

- d'approuver la convention provisoire pour la gestion du service public de distribution d'eau potable qui prend effet au 19/02/2015
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

## **III – N°2015-03 PROJET EXTENSION DE GARDERIE – SALLE DE MOTRICITE**

Les projets sont présentés :

### **1/ Extension de la garderie existante**

Au vu des prescriptions des bâtiments de France ce projet ne peut être réalisé. L'obligation de créer un toit ne peut être envisagé considérant l'occupation du logement communal à l'étage.

### **2/ - Bâtiment de type traditionnel sur le terrain de la commune :**

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une surface de 170 m<sup>2</sup> situé face à l'école (espace enherbé). Au vu des règles d'urbanisme à respecter : - implantation du bâtiment vis-à-vis des tiers (distance à respecter 8,00 m , distance de sécurité vis-à-vis des ERP (5.00 à 8.00 selon le classement) et passage à conserver (5.00 m au minimum) . Au vu du POS (Plan d'occupation des Sols) la zone UA implique l'obligation de toiture à deux versants la pente sera comprise entre 35° et 45°. L'estimation du projet est de l'ordre de 150.000.00 € à 180.000 € T.T.C.

### **2.1/ Mise en place d'un bâtiment préfabriqué extérieur (espace enherbé) :**

L'implantation de ce type de bâtiment sur l'espace enherbé doit répondre aux mêmes exigences que la construction de type traditionnel. Le coût estimé à 1700 € du m<sup>2</sup>. Pour un local de 60m<sup>2</sup> le montant s'élève à 102 000 € H.T soit 122 400 € TTC.

### **3/ Mise en place d'un bâtiment préfabriqué sous le préau :**

L'emprise de cellules, de type préfabriqué, permet de conserver 95 m2 de préau et 55 m2 d'auvent. Le projet de financement proposé détaillé ci-dessous :

#### **Options**

- Acquisition 36800 € H.T soit 45 000 € T.T.C
- Location :
  - Installation et désinstallation = 8 360.00 H.T soit 10 000 € T.T.C
  - Location mensuelle, sur la base de 24 mois soit 547.00 € H.T. soit 660.00 € T.T.C cela représente un cout de 8 000.00 € annuellement.
  - A l'issu des 24 mois, la location peut être renouvelée avec possibilité d'acquérir le bâtiment.

**Après en avoir délibéré le Conseil décide à 13 voix : pour et 1 voix : contre**

- D'approuver le projet de mise en place d'un bâtiment préfabriqué sous le préau et demande des précisions quant aux moyens de financement notamment les conditions de location.

### **IV – N°2015-04 SDESM GROUPEMENT DE COMMANDES – ACHAT D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération relatif au groupement de commandes – achat d'électricité. Il est rappelé la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 qui prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité. Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne se propose de coordonner un groupement de commande d'électricité. Après en avoir délibéré le Conseil décide d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commande électricité.

### **V- ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une administrée relatif à la dégradation des trottoirs rue grande : formations de trous, mousses, plantations de végétaux.

Monsieur PRIEUX indique que des travaux de rebouchages des trous ont été réalisés. Monsieur BON a signalé l'efficacité et la rapidité d'exécution desdits travaux.

Monsieur PIERRE rappelle les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité et de salubrité publiques. Monsieur PIERRE se rapprochera de l'Agence Routière Territoriale afin de préciser les compétences du Département quant à l'entretien des voies départementales et dépendances en agglomération.

Il est rappelé que les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer chacun au droit de sa façade toute la largeur du trottoir.

Monsieur PIERRE rappelle la nécessité d'effectuer le nettoyage des accotements des rues au moins une fois par semaine.

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par les agents techniques sous la responsabilité de M. NESTEL.

## **VI ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015**

Les tours de garde des élections départementales sont ainsi définis :

08h00 - 10h00 : GEHIN Claude - OUERTATANI Aïcha – SAILLET Rémy  
10h00 - 12h00 : PRAVET Sylvaine – DEFOSSE Patricia – CHOQUET Myriam  
12h00 - 14h00 : PICARD Geoffroy – NESTEL Gilles – FACQUEZ Angélique  
14h00 - 16h00 : BON Pascal – BRUNELLI-BRONDEX Michel – MITHRA Delphine  
16h00 - 18h00 : GEHIN Claude – PIERRE Eric – PRIEUX Jean-Noël

## **VII 2015-05 REPAS DES AINES**

Mme OUERTATANI rappelle l'organisation du repas des aînés.

Le repas est offert par la collectivité à toutes personnes âgées de 65 ans et conjoint ainsi qu'au personnel communal et leur conjoint. Une participation de 25 € est demandée aux élus de moins 65 ans souhaitant y participer.

## **COURRIER RECUS**

Courrier de M. Yves JEGO proposant de rencontrer le Conseil Municipal afin d'aborder les projets d'investissements en cours et à venir. Les membres du Conseil confirment la rencontre.

Courrier de Mme l'Inspectrice de l'Académie de Créteil relatif au déroulement des activités périscolaires. Un bilan des nouvelles activités périscolaires sera transmis auprès de l'Inspection au mois de mars 2015.

Courrier de Mme la Directrice d'école relatif à une demande de participation financière pour l'organisation du transport des sorties scolaires prévues par les écoles courant du mois de juin 2015. Le coût demandé s'élève à 1125 €. L'année dernière la commune avait participé à hauteur de 1179 € pour le transport des voyages scolaires.

Les enseignantes demandent la modification de planning des nouvelles activités périscolaires concernant la classe maternelle pour la rentrée prochaine 2015-2016. Actuellement les activités sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h15. Les enseignantes souhaiteraient planifier les jours suivants les lundis et mardis de 15h00 à 16h30. Les membres de la commission école rappellent le conseil d'école du 3 février 2015 et déplorent qu'aucune information ou de projet de modifier l'organisation des nouvelles activités périscolaires n'ont été abordés lors dudit conseil.

Monsieur le Maire se rapprochera de l'Inspection Académique afin de confirmer le planning des N.A.P. pour 2015-2016 et voir pour le maintien du cadre général sans projet éducatif territorial.



## 2015-06 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT DES SORTIES SCOLAIRES

Au vu de la demande des écoles ci-dessus,

Les membres du conseil décident d'accorder le versement de participation de 1125 € pour l'année 2015.

Courrier d'une demande d'aide financière relatif à une éventuelle participation pour l'inscription d'un enfant au voyage scolaire. Le Centre Communal d'Action Sociale examinera la demande. Les demandes d'aide financière doivent être adressées auprès du Centre Communal d'Action Sociale (service social de la Commune).

### TOUR DE TABLE

Madame DÉFOSSÉ et Madame PRAVET demandent la possibilité de poser un panneau d'interdiction de stationner à l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Madame DÉFOSSÉ signale la nécessité de nettoyer les fossés route de Mormant.

Monsieur PRIEUX propose d'envisager de couper les arbres rue grande.

Plus de question étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H50.

Le Maire,

C. GEHIN

